

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	12	14 (2 pouvoirs)

Séance du 03 novembre 2022

Date de la convocation

27 octobre 2022

Date d'affichage

27 octobre 2022L'an deux mille vingt-deux, **le trois novembre, à 8 heures 30 minutes,**

le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 27 octobre 2022 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Émilie	FLEURY	MIONNAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2022_11_11_220

**Demande de subvention pour
l'étude de maîtrise d'œuvre
recyclerie dans le cadre de l'appel
à candidatures « Prévention des
déchets » lancé par Organom**

Absents :

Fabienne	BAS-DEFARGES	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Evelyne	ESCRIVA	Pouvoir à M. Ludovic LOREAU
Christophe	MONIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Excusé

Secrétaire de séance élu : **Jean-Pierre GRANGE.**

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

Description du projet :

La CCD porte un projet de construction d'une recyclerie à Châtillon-sur-Chalaronne. Pour concevoir ce projet, la CCD a recours à une étude de maîtrise d'œuvre. La réalisation d'un bâtiment, comprenant une boutique, cinq ateliers de réparation et un espace de stockage, ainsi que des espaces dédiés au personnel est prévu.

Organom a diffusé un appel à candidature « Prévention des Déchets », qui permet de solliciter une subvention pour des projets en lien avec les axes suivants :

- **Déploiement du réemploi : étude**, prestation, convention, matériel, aménagements
- Diagnostic et accompagnement sur le gaspillage alimentaire : prestation, convention, moyens internes, communication
- Prévention et tri des déchets hors-foyer (événementiel, équipement sportifs ou culturel, restauration rapide ...) : vaisselle réutilisable, support de tri, communication, autre matériel

Il est proposé de solliciter une subvention de 7 000 € auprès d'Organom, pour financer l'étude de maîtrise d'œuvre de la recyclerie, au titre de l'axe « Déploiement du réemploi ». La recyclerie permettra de développer le réemploi en donnant une seconde vie aux objets, qui seront triés, nettoyés et réparés si besoin, et offrira un espace où les usagers pourront les donner. Par ce biais, elle limite à la fois les déchets produits et la consommation de produits neufs, ce qui correspond pleinement aux objectifs de l'appel à projets.

Plan de financement prévisionnel :

Le plan de financement porte uniquement sur les dépenses 2022 de maîtrise d'œuvre, conformément aux conditions d'éligibilité d'Organom.

Subventions sollicitées (Etat, Région, Département, Ademe)	12 976,12 €	39,53 %
Organom	7 000,00 €	21,32 %
Autofinancement	12 849,89 €	39,15 %
Total	32 826,01 €	100,00 %

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès d'Organom, à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier,
- De s'engager à financer le solde par son autofinancement si les subventions obtenues étaient moindres qu'espérées.

Le Bureau

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet et le plan de financement prévisionnel,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès d'Organom, à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier,
- **De s'engager** à financer le solde par son autofinancement si les subventions obtenues étaient moindres qu'espérées.

Ainsi fait et délibéré, le 03 novembre 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

